

Province de Québec
MRC de Drummond
Paroisse de Sainte-Brigitte-des-Saults

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le
17 août 2026 à 19 h 30.

Sont présents :

Christian Jutras, conseiller, siège n° 2, Sarah Raymond, conseillère, siège n° 3,
Annick Bernier, conseillère, siège n° 4 et Sébastien Blais, conseiller siège n° 5.

Est absente :

Nancy Fontaine, conseillère, siège n° 6

Citoyens : 0

Formant quorum sous la présidence de M. Alain Conraud, maire par intérim,
Madame Mathilde Potvin assiste à titre de directrice générale et
greffière-trésorière.

1. Ouverture de la réunion

Le maire constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

2. Adoption de l'ordre du jour

1784.08.2026 Sur proposition de Sarah Raymond
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal d'approuver et d'adopter l'ordre du jour et
qu'ainsi soit accepté l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Ordre du jour
Séance extraordinaire
17 août 2026

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Modification des contrats de travail des employés numéro 02-0037, 02-0039, 03-0074 et 03-0078
4. Adjudication : apprentis garage municipal
5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement
6. Levée de la réunion

3. Modification des contrats de travail des employés numéro 02-0037,
02-0039, 03-0074 et 03-0078

ATTENDU QUE le conseil municipal a procédé à une analyse de l'organisation
interne et a jugé nécessaire d'effectuer une restructuration administrative
afin d'améliorer l'efficacité, la cohérence et la répartition des responsabilités
au sein de la Municipalité ;

ATTENDU QUE cette restructuration entraîne la modification de certains postes et l'ajustement des conditions de travail de certains employés ;

ATTENDU QUE les contrats de travail correspondant à la nouvelle structure organisationnelle ont été préparés conformément aux politiques municipales en vigueur ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite officialiser les nouvelles conditions d'emploi et autoriser la signature des contrats de travail nécessaires à la mise en œuvre de la restructuration administrative ;

179.08.2026 Sur proposition de Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'approuver les contrats de travail découlant de la restructuration administrative, tels que présentés au conseil municipal pour les employés 02-0037, 02 – 0039, 03-0074 et 03-0078 ;
- d'autoriser le maire par intérim, Monsieur Alain Conraud, à signer, pour et au nom de la Municipalité, lesdits contrats de travail ;
- que la restructuration administrative entre en vigueur à compter du 17 août 2026, et que les employés concernés soient informés des nouvelles dispositions applicables ;
- que toute disposition antérieure incompatible avec la présente résolution soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. Adjudication : apprentis garage municipal

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a été faite le 17 août 2026 à 11 h ;

ATTENDU la recommandation faite par l'ingénieur chargé de projet, Monsieur Jean-Philippe Girouard ;

180.08.2026 Sur proposition Christian Jutras
Appuyée par Sébastien Blais

ET RÉSOLU par le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults :

- d'adjuger le contrat de l'apprentis du garage municipal au plus bas soumissionnaire conforme d'adjudication à Charles Paquin Construction inc. au montant de 128 000,00 \$ plus les taxes applicables ;
- de mandater l'ingénieur chargé de projet, Monsieur Jean-Philippe Girouard, à faire la surveillance de chantier pour les travaux effectués.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement

Aucune question n'est soumise.

6. Levée de la réunion

181.08.2026 Il est 19 h 33, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Christian Jutras de lever la présente séance.

N.B. — Le maire par intérim, Monsieur Alain Conraud, est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Alain Conraud
Maire par intérim

Mathilde Potvin
Directrice générale

POUR ADOPTION